

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 25 septembre 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, Mme Patricia FANNY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusée :

Mme Laëtitia HÉRANVAL qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Roseline FEUILLYE est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.128/09.26

Objet : **Marché de prestation de services d'assurances**
Groupement de commandes Ville de Lillebonne / CCAS
Avenants n°1, 2, 3 et 4
Lot 3 – Assurance "Flotte automobile et auto-mission"

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Délibération n° : D.128/09.26

Objet : **Marché de prestation de services d'assurances**
Groupement de commandes Ville de Lillebonne / CCAS
Avenants n°1, 2, 3 et 4
Lot 3 – Assurance "Flotte automobile et auto-mission"

Madame LECACHEUR indique que le Conseil Municipal, par délibération n°D.117/11.23 en date du 30 novembre 2023, a autorisé la signature du marché de prestation de services d'assurances (composé de 6 lots) pour une durée maximale de 5 ans pour les lots n°1 à 5 et de 4 ans pour le lot n°6 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans la cadre de ce marché de prestation de services, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 septembre 2023 pour l'ouverture des plis, puis le 20 septembre 2023 suite à l'analyse des offres, a attribué :

Lot	Désignation	Entreprise attributaire	Montant prime annuelle (€)
1	Assurance "Dommages aux biens"	SMACL	77 315,23
2	Assurance "Responsabilité Civile Générale"	SMACL	10 246,00
3	Assurance "Flotte automobile et auto-mission"	GROUPAMA Centre Manche	20 740,96
4	Assurance "Protection Juridique et Protection Fonctionnelle"	SMACL	2 189,38
5	Assurance Risques statutaires	CNP ASSURANCES (courtier WTW)	57 762,51
6	Assurance "Construction" (Dommages-Ouvrage, TRC)	Lot infructueux	

Au regard des modalités de révision prévues au cahier des charges, l'assureur de la Ville (GROUPAMA) du lot n° 3 (Assurance "Flotte automobile et auto-mission") a révisé la prime annuelle décomposée en trois parties à savoir la flotte de véhicules, le bris de machines et mission collaborateurs et administrateurs.

De plus, l'analyse de la sinistralité du lot n°3 (Assurance "Flotte automobile et auto-mission") réalisée par l'assureur de la Ville (GROUPAMA) a mis en évidence un déséquilibre entre les cotisations perçues par l'assureur et le niveau des sinistres constatés, ces derniers s'avérant plus importants que ceux envisagés lors de la souscription du contrat.

Au regard de ce constat, et dans un objectif de maintien durable du partenariat avec le groupement de commandes constitué de la Ville et du CCAS, dont la Ville est coordonnatrice, l'assureur du lot n°3 (GROUPAMA) a adressé à l'acheteur public des propositions d'avenants n°1 à 4.

Les projets d'avenants n°1 à 3 ont pour finalité l'application des modalités de révision prévues au cahier des charges concernant la prime annuelle de la flotte de véhicules (avenant n° 1), du bris de machines (avenant n°2) et mission collaborateurs et administrateurs (avenant n° 3) du contrat "Flotte automobile et auto-mission" (lot n°3) ce, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le projet de l'avenant n°4 a pour objet d'acter et de valider une évolution tarifaire de 9% (indexation comprise) du contrat "Flotte automobile et auto-mission" (lot n°3) ce, à compter du 1^{er} janvier 2027.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Délibération n° : D.128/09.26

Objet : **Marché de prestation de services d'assurances**
 Groupement de commandes Ville de Lillebonne / CCAS
 Avenants n°1, 2, 3 et 4
 Lot 3 – Assurance "Flotte automobile et auto-mission"

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique dont l'article R2194-2, et R2194-3,

Vu le Code des Assurances et notamment ses articles L113-4 et L113-12,

Vu la délibération n° D.117/11.23 du Conseil Municipal du 30 novembre 2023 approuvant la signature du marché de prestation de services d'assurances – lot n° 3 - Assurance "Flotte automobile et auto-mission" avec la compagnie d'assurance GROUPAMA,

Vu la délibération n°D.97/06.26 du 25 juin 2026 autorisant la conclusion d'une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Lillebonne et le CCAS pour la passation de marchés publics notamment celui relatif aux prestations d'assurances, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la volonté de la Municipalité de pérenniser le marché d'assurances,

Considérant qu'il convient de modifier, par avenants n° 1 à 4, le lot n° 3 - Assurance "Flotte automobile et auto-mission" - dudit marché afin d'y intégrer les ajustements précités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1, 2, 3 et 4 au marché de prestation de services d'assurances – lot n° 3 (Assurance "Flotte automobile et auto-mission") avec la compagnie d'assurance GROUPAMA, modifications prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les avenants n°1 à 3 et à compter du 1^{er} janvier 2027 pour l'avenant n°4 et ce, pour la durée restant à courir du marché susvisé,
- d'exécuter les dépenses sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville et du CCAS (nature 6161 "primes d'assurances - multirisques"),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,



Roseline FEUILLYE.



Références à rappeler :

N° Client : 21762085

Objet : Contrat FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO-MISSION

COMMUNE DE LILLEBONNE
ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND
BP 20071
76170 LILLEBONNE

Dossier suivi par : Marguerite LHEUREUX
Email : collectivites@cm-groupama.fr



**AVENANT AU MARCHE D'ASSURANCES - lot 3 (Avenant 1)
FLOTTE AUTOMOBILE
04081154A/0013**

D'un commun accord entre les parties, le contrat ci-dessus référencé est modifié comme suit à compter du **1^{er} janvier 2026** :

➤ Conformément aux modalités de révision prévues au cahier des charges, la prime annuelle au 1^{er} janvier est révisable suivant l'évolution de l'indice RVP.

Les indices de révision sont les suivants :

- 2023 : 251,39
- 2024 : 365,54

Compte tenu de ce qui précède, la prime annuelle s'élève à **20 926,47 € TTC**.

Vous trouverez ci-joints :

- l'état parc Automobiles au 01/01/2026
- le document de révision 2025.

Toutes les autres clauses et conditions de la police précitée sont entièrement maintenues, dès l'instant où elles ne sont pas contraires au texte qui précède.

Fait à Bois-Guillaume, le 17 février 2026.

Pour la Caisse Régionale

Le Sociétaire





Références à rappeler :

N° Client : 21762085

Objet : Contrat FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO-MISSION

COMMUNE DE LILLEBONNE

ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND

BP 20071

76170 LILLEBONNE

Dossier suivi par: Marguerite LHEUREUX
Email : collectivites@cm-groupama.fr



AVENANT AU MARCHÉ D'ASSURANCES - lot 3 (Avenant 2)
FLOTTE AUTOMOBILE
04081154A/0014

D'un commun accord entre les parties, le contrat ci-dessus référencé est modifié comme suit à compter du **1^{er} janvier 2026** :

➤ Conformément aux modalités de révision prévues au cahier des charges, la prime annuelle au 1^{er} janvier est révisable suivant l'évolution de l'indice RVP.

Les indices de révision sont les suivants :

- 2023 : 251,39
- 2024 : 265,54

Compte tenu de ce qui précède, la prime annuelle s'élève à **1 777,11 € TTC**.

Toutes les autres clauses et conditions de la police précitée sont entièrement maintenues, dès l'instant où elles ne sont pas contraires au texte qui précède.

Fait à Bois-Guillaume, le 17 février 2026.

Pour la Caisse Régionale

Le Sociétaire





Références à rappeler :

N° Client : 21762085

Objet : Contrat FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO-MISSION

COMMUNE DE LILLEBONNE
ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND
BP 20071
76170 LILLEBONNE

Dossier suivi par : Marguerite LHEUREUX
Email : collectivites@cm-groupama.fr



**AVENANT AU MARCHE D'ASSURANCES - lot 3 (Avenant 3)
FLOTTE AUTOMOBILE
04081154A/0016**

D'un commun accord entre les parties, le contrat ci-dessus référencé est modifié comme suit à compter du **1^{er} janvier 2026** :

➤ Conformément aux modalités de révision prévues au cahier des charges, la prime annuelle au 1^{er} janvier est révisable suivant l'évolution de l'indice RVP.

Les indices de révision sont les suivants :

- 2023 : 251,39
- 2024 : 265,54

Compte tenu de ce qui précède, la prime annuelle s'élève à **1 114,42 € TTC**.

Toutes les autres clauses et conditions de la police précitée sont entièrement maintenues, dès l'instant où elles ne sont pas contraires au texte qui précède.

Fait à Bois-Guillaume, le 17 février 2026.

Pour la Caisse Régionale

Le Sociétaire





COMMUNE DE LILLEBONNE
ESPLANADE F. MITTERRAND
BP 20071
76170 LILLEBONNE

Dossier : 04081154A

AVENANT AU LOT 3 - (Avenant 4) ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO-MISSION

Le présent avenant est conclu entre les parties au marché soit :

D'une part,

Groupama Centre Manche, représentée par sa Directrice Assurances et Risques,
30 Rue Paul Ligneul - CS 30014 - 72034 LE MANS Cedex 9

D'autre part,

La commune de LILLEBONNE, représentée par Monsieur Le Maire -
Esplanade François MITTERRAND BP 20071 76170 LILLEBONNE

1 - Objet de l'avenant

Groupama Centre Manche propose une évolution de la prime annuelle de 9 % (indexation comprise) pour votre contrat FLOTTE.

Vos contrats MISSION COLLABORATEURS et BRIS DE MACHINE seront indexés selon l'évolution de l'indice RVP.

2 - Date d'entrée en vigueur

Cette augmentation de prime prendra effet le 1^{er} janvier 2027.

Fait à Bois-Guillaume, le (Date de la Poste)

Le Sociétaire

Pour La Caisse Régionale



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul - CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. : 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres - Entreprise régie par le Code des Assurances
Et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 - Intermédiaire bancaire et financier : immatriculation ORIAS N°13003629



130161000130000120202